

QUESTIONNAIRE – MULTIRISQUES P.N.O

Date : ____/____/____

PRENEUR D'ASSURANCE

PARTICULIER

- > Nom, prénom et raison sociale _____
- > Profession _____
- > Situation de famille _____ Date de naissance _____
- > Adresse de la belle demeure _____
- > Adresse de contact (si différente) _____

SOCIETES

- > Forme juridique _____ Date de création _____ SIREN _____
- > Nom du représentant légal _____ APE _____

DESCRIPTION DU RISQUE

VOUS ETES

- Propriétaire non occupant Copropriétaire non occupant Syndicat de copropriété Société civile immobilière Nu propriétaire non occupant Association syndicale libre Syndicat professionnel Propriétaire indivis non occupant Propriétaire occupant partiel Autre précisez :

CONSTRUCTION construit et couvert en dur (au moins 90 %) Autre (précisez) _____

BATIMENT ISOLE de plus de 100 mètres plus de 300 mètres Autre (précisez) _____

SUPERFICIE

▶ Des bâtiments (surface développée): _____ m²

▶ Nombre de bâtiments: _____

ETAT GENERAL excellent bon moyen à rénover

RENONCIATION A RECOURS

Le Proposant a-t-il renoncé à ses droits à recours ou bénéficie-t-il de renonciation à recours?

- Oui Non

Si OUI, précisez lesquels et fournissez les justificatifs (copie du bail «clause assurance», etc....)

ANNEE DE CONSTRUCTION _____**TYPE D'HABITATION**

- Maison individuelle Appartement Immeuble en copropriété Immeuble locatif avec occupant unique
- Avec occupants multiples Autres bâtiment, précisez : _____
- Château Manoir
- Copropriété horizontale Nombre de lots : _____
- Les bâtiments sont occupés :** Oui Non
- Si inoccupés ou inhabités :** en totalité Partiellement Si partiellement superficie inoccupée : _____ m²
- Les bâtiments sont :** en construction en rénovation/réhabilitation désaffectés voués à la démolition
- Superficie développée totale de l'immeuble :** m²

USAGE DU BATIMENT

- Habitation
- Commerces - Activité principale : occupant **moins** de 25% de la superficie développée totale : Oui Non
- Hôtel
- Artisanal - Activité principale : occupant **moins** de 25% de la superficie développée totale : Oui Non
- Industriel - Activité principale : occupant **moins** de 25% de la superficie développée totale : Oui Non
- Autres – précisez : _____

CAPITAUX**BIENS IMMOBILIERS**

- ▶ Valeur des bâtiments _____ €
- ▶ LCI demandée _____ €
- Incendie des bâtiments Montant _____ €
- Dommages électriques Montant _____ €
- Dégâts des eaux Montant _____ €
- Vol et vandalisme Montant _____ €
- Bris de glace Montant _____ €
- Effondrement du bâtiment
- Responsabilité civile propriétaire d'immeuble non oui
- catastrophe naturelle

PREVENTION**PROTECTION ELECTRONIQUE ANTI INTRUSION**

- Alarme agréée Alarme avec télésurveillance Alarme report téléphonique
- Alarme non agréée pas de système d'alarme

GARDIENNE EN PERMANENCE

- non oui

EXTINCTEURS

- non oui Q4

VERIFICATION ELECTRIQUE

- non oui Q18

RIA

- non oui

SYSTEME DE DETECTION INCENDIE

- oui non

Si oui avec contrat d'entretien annuel relié à télésurveillance

AUTRES MOYENS DE PREVENTION _____

DISPOSITIONS DIVERSES

CODE DES ASSURANCES

SANCTIONS APPLICABLES : (Article L.113-8)

Indépendamment des causes ordinaires de nullité, et sous réserve des dispositions de l'article L.132-6, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, quand cette réticence ou fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.

Les primes payées demeurent alors acquises à l'Assureur, qui a droit au paiement de toutes les primes échues à titre de dommages et intérêts.

Article L.113-9 :

L'omission ou la déclaration inexacte de la part de l'Assuré dont la mauvaise foi n'est pas établie n'entraîne pas la nullité de l'Assurance.

Si elle est constatée avant tout sinistre, l'Assureur a le droit de maintenir le contrat moyennant une augmentation de prime acceptée par l'Assuré, soit de résilier le contrat dix jours après notification adressée à l'Assuré par lettre recommandée, en restituant la portion de prime payée pour le temps où l'Assurance ne court plus.

Dans le cas où la constatation n'a lieu qu'après un sinistre, l'indemnité est réduite en proportion du taux des primes payées par rapport au taux des primes qui auraient été dues, si les risques avaient été complètement et exactement déclarés.

ANTECEDENTS

Les antécédents constituant un élément important et fondamental de l'acceptation, l'attention du proposant est attirée sur les conséquences de toute déclaration erronée.

Le risque a-t-il été assuré au cours des 36 derniers mois? Oui Non

Si Oui : Précédente compagnie : _____ N° de police _____

Résilié par : l'assuré la compagnie Date : _____ Motif _____

Montant de la dernière prime (TTC) : _____

Survenance de sinistres au cours des 36 derniers mois : Oui Non

Si Oui: Date, nature, origine et montant : _____

Date d'effet souhaitée : ____/____/____

Echéance principale ____/____

Modalités de paiement de la prime annuel

semestriel

A _____ le ____/____/____

Le proposant (pour certification de la signature du proposant)
Signature et le cas échéant timbre commercial précédés de la
mention « certifié exact »

Visa courtier